

COMPTE RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 2 Juin, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de Priziac, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	14
Nombre de votants	14
Date de la convocation	26 Mai 2020

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LABEUR Chantal	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan
	POISSEMEUX Emmanuelle	MONNIER Karine	TRIBALLIER Stéphanie
	HALLIER Cécile	LE BRUN Delphine	BOURHIS Typhaine
	BOLAN Alexandre	FERRAND Jacky	

ABSENTS

EXCUSES CORFMAT Jean-Pierre

NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Alexandre BOLAN

Monsieur le maire énonce l'ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Déclaration de séance à huis clos
- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mai 2020
- Comptabilité :
 - o Affectation du résultat
 - o Vote du Budget primitif 2020
- Création des commissions communales
- Election des délégués à ces commissions
- Décision concernant le prix des terrains à vendre rue du Cosquet
- Convention Morbihan Energies
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable
- Tarification du restaurant scolaire
- Questions diverses

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Séance à huis clos

Délibération 2020-06-02-01

En raison de la situation exceptionnelle liée au Covid-19, la séance se déroule à huis clos.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le déroulement de la séance du conseil municipal à huis clos.

Adoption du compte rendu de la réunion du 25 mai 2020

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte-rendu du 25 mai 2020 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Affectation du résultat 2019 au Budget Primitif 2020

Délibération 2020-06-02-02

Les membres présents adoptent à l'unanimité, l'affectation du résultat 2019, au budget primitif 2020 comme suit :

En fonctionnement

Au 002 Report de fonctionnement (Recettes) 0 €

En investissement (Dépenses) - 67 443.53 €

A l'article 1068 Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé 129 818.54 €

Budget primitif 2020

Délibération 2020-06-02-03

Le Maire propose un budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement 551 861.36 €
- En investissement 941 863.53 €.

Après étude des différents chapitres, le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

Création des commissions communales

Délibération 2020-06-02-04

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place les 9 commissions suivantes pour le mandat 2020-2026 :

- Commission Finances composée de Monsieur Le Maire et de 4 conseillers
- Commission Communication composée de Joël TRIBALLIER (1^{er} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Travaux composée de Anthony LE COURTOIS (4^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Vie communale (Associations, logements locatifs, loisirs, culture et patrimoine) composée de Chantal LABEUR (3^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Affaires scolaires composée de Chantal LABEUR (3^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission d'Appels d'offres composée de Hervé BROHAN (2^{ème} adjoint) et de Anthony LE COURTOIS (4^{ème} adjoint) ainsi que 4 conseillers
- Commission Voirie, Services Techniques et sport composée de Hervé BROHAN (2^{ème} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Aménagement du territoire et environnement composée de Joël TRIBALLIER (1^{er} adjoint) et de 4 conseillers
- Commission Affaires agricoles composée de Anthony LE COURTOIS (4^{ème} adjoint) et de 4 conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la création des commissions proposées par Monsieur Le Maire.

Election des délégués aux commissions

Délibération 2020-06-02-05

Seront chargés des finances :

- Emmanuelle POISSEMEUX
- Alexandre BOLAN
- Typhaine BOURHIS
- Jacky FERRAND

Seront chargés de la communication :

- Cécile HALLIER
- Karine MONNIER
- Delphine LE BRUN
- Typhaine BOURHIS

Seront chargés des travaux :

- Stéphanie TRIBALLIER
- Cécile HALLIER
- Emmanuelle POISSEMEUX
- Delphine LE BRUN

Seront chargés de la vie communale :

- Stéphanie TRIBALLIER
- Jean-Pierre CORFMAT
- Emmanuelle POISSEMEUX
- Typhaine BOURHIS

Seront chargés des affaires scolaires :

- Cécile HALLIER
- Karine MONNIER
- Delphine LE BRUN
- Ronan RETO

Seront chargés des appels d'offres

- Ronan RETO
- Alexandre BOLAN
- Jacky FERRAND
- Karine MONNIER

Seront chargés de la voirie, des services techniques et du sport :

- Jean-Pierre CORFMAT
- Emmanuelle POISSEMEUX
- Jacky FERRAND
- Stéphanie TRIBALLIER

Seront chargés de l'aménagement du territoire et de l'environnement :

- Ronan RETO
- Alexandre BOLAN
- Typhaine BOURHIS
- Karine MONNIER

Seront chargés des affaires agricoles :

- Ronan RETO
- Jean-Pierre CORFMAT
- Jacky FERRAND
- Alexandre BOLAN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la désignation des membres des commissions proposées par Monsieur Le Maire.

Décision concernant le prix des terrains à vendre rue du Cosquet

Quatre terrains appartenant à la commune sont susceptibles d'être vendus après avis de la commission Aménagement du territoire et Environnement. Pour cela il est important de fixer un prix au M² pour mettre en vente le terrain.

Une simple information concernant la disposition des terrains a été transmise au conseil pour une décision future. La commission aménagement du territoire et environnement sera chargée d'étudier le sujet avant qu'une délibération soit prise en conseil municipal.

Convention Morbihan Energies

Délibération 2020-06-02-06

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, une estimation prévisionnelle de la contribution concernant l'opération d'enfouissement des réseaux d'électricité a été transmise par Morbihan Energies.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energies le soin de réaliser les travaux dans le cadre du chantier cité ci-dessus. La contribution de la Commune s'élève à un montant de 49 750 € sur un coût total de 86 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

SIAEP de la Région de Questembert / Modification des statuts.

Délibération 2020-06-02-07

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région de Questembert (SIAEP) a délibéré le 18 février 2020 en vue de modifier ses statuts.

En effet, les communes de Caden et Malansac ont adhéré au SIAEP au 1^{er} janvier 2020.

Il convient de mettre à jour en conséquence les statuts du SIAEP.

Il est également proposé de profiter de cette procédure pour préciser dans les statuts le descriptif de la compétence obligatoire Eau du SIAEP, ainsi que certaines dispositions d'ordre budgétaire.

Afin d'entériner cette modification, il convient de suivre la procédure suivante (CGCT L5211-20) :

- Approbation de la modification par les conseils municipaux, dans les trois mois à compter de la notification au maire de la délibération du SIAEP ; à défaut de délibération communale dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.
- La modification requiert l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée décrites au CGCT L 5211-5.
- Arrêté du préfet du Département.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts modifiés.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L. 5211-5, L. 5211-18, L. 5211-20, L. 5212-7 et L. 5212-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 août 1960 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de la Région de Questembert ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région de Questembert ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région de Questembert aux communes de Caden et de Malansac,

VU les statuts du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région de Questembert,

VU la délibération n° CS 18 02 2020 03 du SIAEP de la région de Questembert du 18 février 2020 portant approbation des statuts modifiés,

CONSIDERANT que l'adhésion au SIAEP de deux communes supplémentaires au 1^{er} janvier 2020 requiert une mise à jour des statuts du SIAEP,

CONSIDERANT qu'il convient également de préciser dans les statuts le descriptif des compétences du SIAEP ainsi que certaines dispositions d'ordre budgétaire,

Après présentation par Monsieur le Maire du projet de statuts modifiés,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du SIAEP telle que présentée (ci-jointe la version intégrale du projet de statuts modifiés),**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.**

Tarif des repas de restauration scolaire

Délibération 2020-06-02-08

Comme chaque année le tarif du repas au restaurant scolaire est revu.

Le tarif appliqué en 2019/2020 est de 3.00€

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer le prix du repas pour l'année 2020/2021 à 3.10 €.

Questions diverses

Le prochain conseil est fixé au mardi 7 juillet 2020.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée

La séance est levée.